

1, rue du Prieuré  
95640 Moussy  
Tél. : 06 07 71 79 94



## REGLEMENT ACTIVITE RANDONNEE SPORTIVE/DETENTE VTT

### ARTICLE 1 : Je vérifie et entretiens mon vélo

- Je possède un vélo type VTT muni de vitesses (pas de bicross, ni de vélo de route à pneus lisses).
- Je l'entretiens et le vérifie avant chaque sortie.
- J'emporte un nécessaire de réparation et une chambre à air de rechange.

### ARTICLE 2 : Je randonne en toute sécurité

- Je porte obligatoirement un casque et si possible des lunettes et des gants.
- J'emporte toujours avec moi de l'eau et un « coupe faim » type barre de céréales.
- J'écoute l'accompagnateur et reste maître de ma vitesse.
- Je ne m'éloigne pas du groupe et ne dépasse pas l'accompagnateur.
- je m'habille en fonction du temps et des saisons.

### ARTICLE 4 : Je reste sur les chemins autorisés

- Je ne pénètre pas dans les zones protégées, privées et interdites.
- Si j'emprunte le réseau routier, je respecte le code de la route et progresse en file indienne.

### ARTICLE 5 : Je reste courtois et respecte les autres.

- Je respecte mes camarades et préviens les suivants des obstacles à venir.
- Je salue les autres utilisateurs des chemins et leur signale mon arrivée.
- Je laisse la priorité aux randonneurs pédestres, équestres.

### ARTICLE 6 : Je respecte l'environnement

- Je ne laisse aucune trace de mon passage et emporte avec moi mes détritrus.
- J'évite de faire du feu et me souviens que le bruit dérange.

### ARTICLE 7 : J'en fais profiter les autres.

- Les bons moments sont faits pour être partagés.

L'accompagnateur se réserve le droit d'exclure le participant qui ne respecte pas ces règles.  
Ce règlement est à lire et à retenir (en deux exemplaires), je le fais signer par mes parents si je ne suis pas majeur.  
Merci de remettre un exemplaire dûment signé et dater avec la mention « lu et approuvé ».

Nom de l'adhérent : .....

Date :

Signature :